



Procès Verbal du Conseil Communautaire n°1/2016

26-27 février 2016

Atuona Hiva-Oa

Vendredi 26 février 2016 :

La séance a commencé à 15h45 avec le président de la communauté de communes, Mr. Félix BARSINAS souhaitant la bienvenue à tous les délégués communautaires, l'administrateur de l'état, et les intervenants. La fiche de présence est annexée au PV.

Une prière est d'abord dite et l'ordre du jour est ensuite présenté et voté.

Ordre du jour :

- Validation du PV du conseil communautaire des 4 et 5 septembre 2015, suivi du PV du bureau exécutif des 13 et 14 novembre 2015;
- ARCHIPELAGOES: bilan d'activité de 2015 et les Pôles Locaux de Développement du tourisme;
- Christophe GLUSZEK: Nouveaux CAP rénovés du collège de Ua Pou et de l'offre sur les Marquises;
- Thierry GELDHOFF: Réforme du collège; état des lieux aux Marquises et actions à la rentrée 2016;
- Intervention de Thierry HUMBERT

Validation du PV du conseil communautaire des 4 et 5 septembre 2015, suivi du PV du bureau exécutif des 13 et 14 novembre 2015 :

Les PV du conseil communautaire du 4 et Septembre 2015 ainsi que celui du bureau exécutif des 13 et 14 novembre 2015 ont été validés.

Une discussion du projet UNESCO Marquises s'en suit. Les délégués qui n'étaient pas présents à la réunion du bureau exécutif ont pris connaissance de la position du ministère de l'environnement sur ce projet et du futur rôle de la CODIM. L'arrêté CM n°26 du 22 janvier 2016 positionne la CODIM en tant que responsable du suivi administratif et relationnel entre les différents comités (de pilotage, de gestion, et des experts).

Joseph KAIHA demande si le ministre de l'environnement a organisé la rencontre avec les experts de France comme il l'avait dit lors de sa visite en novembre 2015.

Mareva KUCHINKE rappelle tout le monde que le ministère est en attente d'un courrier venant des 2 ministères métropolitains annonçant la venue de ces experts. Ce ne sera qu'après que le ministre contactera la CODIM pour une invitation ou une organisation de cette rencontre. Une feuille de route sera proposée suite aux résultats de cette rencontre.



Thierry HUMBERT rappelle ce que le président de la République française a dit à Raiatea que le projet UNESCO Marquises viendra après celui de Taputapuatea.

Félix BARSINAS évoque le chef de projet, Pascal ERHEL. Il demande aux délégués s'ils veulent garder Pascal ERHEL en tant que chef de projet mais n'obtient aucune réponse.

Toti TEIKIEHUUPOKO confirme que dès à présent, Pascal ERHEL, lorsqu'il se manifestera chez nous et à l'étranger, il le fera en tant que référent d'une organisation non gouvernementale liée à la fédération Motu Haka.

Joseph KAIHA propose de demander au FIP pour financer un chef de projet UNESCO Marquises.

ARCHIPELAGOES : bilan d'activité de 2015 et les Pôles Locaux de Développement du tourisme :

Stéphanie EBTZ et Stéphane RENARD d'ARCHIPELAGOES ont tous les 2 présentés le bilan.

Stéphane RENARD fait un rappel des objectifs dont le but final est de multiplier par 2 le nombre de visiteurs. Les stratégies sont les suivantes : Accroître l'accès aux îles, faire connaître la destination, structurer l'offre, et offrir des produits.

Bilan de la fréquentation touristique :

De 2012 à 2015, le taux des touristes de plaisance a augmenté de 32%, celui des croisiéristes de 65%, et celui du terrestre de 20%. Ceci correspond à un total de 14 750 visiteurs en plus entre 2012 et 2015. Si ce flux de touristes reste le même, l'objectif de doubler le nombre de touristes aux Marquises, et donc d'arriver à 20 000 touristes sera atteint en 2018 au lieu de 2022.

Concernant la plaisance, la taille des bateaux a augmenté ainsi que le nombre de personne. La répartition de cette augmentation est inégale d'une île à une autre. Par exemple, à Ua Huka, il y en a moins.

Marcel BRUNEAU soulève le problème du coût élevé des billets d'avions pour venir ici aux Marquises. Un billet Tahiti Ua Pou revient beaucoup plus cher que pour se rendre à Los Angeles.

Stéphane RENARD précise que les touristes qui louent un bateau charter peuvent se le permettre. Aux îles sous le vent, un touriste peut déboursier 150 000 CFP par jour pour un bateau charter. Les Marquises est un endroit idéal pour développer le tourisme nautique, surtout en période de pluie aux îles sous le vent. Il faudrait que les quais soient mieux aménagés.

Aménagement et équipement :

Le Service du Tourisme (SDT) financerait la signalétique car il s'est rendu compte de la forte demande des touristes. La signalétique touristique sera mise en place à travers les pôles locaux de développement.



L'installation de supports d'information des visiteurs dans les aéroports et ports est inexistante. Néanmoins, cette action doit pouvoir être finalisée en 2016.

Mareva KUCHINKE informe que l'étude prise en charge par le ministère du tourisme, sur la stratégie d'investissement à entreprendre et priorisant les installations (ex des corps morts), comprenant l'entrée Marquises et Gambier, avec les 36 mois et donc l'espace de navigation Marquises, se fera d'ici le second semestre 2016 avec le collectif et les investissements en 2017 avec le CDP de 2017. Quant aux sentiers de randonnées, les projets des sentiers sur domaine public de Nuku Hiva et Fatu Iva ont été inscrits au contrat de projet 2. L'aménagement de ces sentiers sera donc pris en charge à 50% par le Pays et 50% par l'Etat.

Stéphanie BETZ conseille de prendre exemple sur les îles sous le vent en matière de gestion des zones de mouillage et de corps morts. Les communes et la communauté de communes de Hava'i ont travaillé avec la CCISM, le trésorier payeur et la subdivision afin établir ce plan de gestion.

Organisation et Structuration :

Les services et ministère du tourisme sont sensibles aux problématiques réglementaires principales qui se posent aux îles et archipels éloignés. La commission tourisme de l'assemblée de la Polynésie française étudie cette problématique.

Produits et Marketing :

Le site internet sur l'archipel des Marquises et le catalogue d'excursion a pris du retard à cause de Tahiti Tourisme. Ce travail a été remis dans la convention avec Tahiti Tourisme et n'entraînera aucun coût financier à la CODIM.

Perceptions :

- Bilan inégal d'une île à une autre. Besoin d'être attentif et vigilant
- bonne valorisation, prise de conscience extérieure parmi les acteurs et décideurs touristiques et publics
- autonomie restreinte des comités, financement délicat
- vision et plans d'action à élargir encore davantage dans une perspective "Archipel" "Marquises".

Stéphanie BETZ ajoute qu'il faut continuer à être attentif aux comités du tourisme (CT) et les intégrer dans les réunions communales et communautaires. Le financement des CT est délicat. Les CT ont une tendance à se replier sur les activités de leurs îles

Actions à finaliser sans coût :

- Onglet "Marquises"
- FamTrip Tours Operator/Agence de voyage

Actions recommandées : Quai Branly, Top Résa, Soutien aux comités, PLDT ?



Pôles Locaux de Développement (PLDT) :

Sur la gouvernance touristique en Polynésie française, des problèmes ont été identifiés : pas d'union, pas d'échange, des actions en solitaire.

ARCHIPELAGOES a été mandaté par le ministère du tourisme pour travailler sur les PLDT. Le souhait du ministre est de créer 8 pôles et officialiser 1 pour la journée mondiale du tourisme le 27 septembre 2016.

Ce travail se fera en 3 phases :

Phase 1 : Consultation et recueil des attentes locales jusqu'en fin mai 2016.

Phase 2 : Synthèse des travaux, préconisation, validation jusqu'en juillet 2016.

Phase 3 : Constitution des PLDT avec l'objectif d'officialiser un pôle le 27 septembre 2016.

Benoît KAUTAI ajoute qu'il faudrait :

- améliorer l'existant,
- former les guides (sites, et langues)
- instaurer des normes de qualité
- aménager

Etienne TEHAAMOANA ajoute que le ministère devrait financer le fonctionnement des CT en plus de l'accueil.

Pour finir, ARCHIPELAGOES remercie sincèrement la CODIM pour avoir travaillé ensemble sur le développement du tourisme aux Marquises.

Nouveaux CAP rénovés du collège de Ua Pou et de l'offre sur les Marquises :

Christophe GLUSZEK est le coordinateur des CAP de Ua Pou et commence par les problèmes rencontrés :

- A 13 et 14 ans, les enfants sont orientés vers des activités professionnelles. C'est un souci au niveau de l'enseignement.
- Les élèves doivent faire un passage à Papeete pour passer les diplômes. Il faut que cela change car ce n'est plus adapté.

Dès la rentrée 2016, les élèves pourront passer un CAP aux Marquises sans partir à Papeete. Les enfants iront jusqu'en 3ème et pourront choisir leurs métiers. Les CAP disponibles seront dans le secteur de l'hôtellerie, bâtiment, agriculture, et la gestion des milieux marins.

Il y aura 72 places de niveaux 5ème pour 172 élèves ce qui correspond à 42% des effectifs.

Les communes seront consultées pour les offres de formations et d'orientations afin de rapprocher les élèves des familles.



Problèmes avec les familles d'accueil à Tahiti

- Trop d'enfants abandonnent 3-4 mois après leur rentrée
- L'orientation est faite en fonction du lieu d'habitation des référents familiaux

Pour pallier à ces problèmes, les référents seront désormais agréés par un collège. Pour obtenir cet agrément, il y aura des critères de sécurité, des repas et une chambre adaptée devront être fournis. La famille d'accueil n'interviendra qu'en cas de maladie. Les familles prendront en charge les transports non pris en charge par la DGEE.

Réforme du collège, état des lieux aux Marquises et actions à la rentrée 2016 :

Thierry GELDHOFF présente la réforme du collège et expose la situation actuelle de l'éducation aux Marquises.

En résumé, les principales conséquences de la réforme du collège consisteront en :

- un allègement de 3h à 6h des horaires hebdomadaires;
- un changement dans le programme en mathématiques et français;
- Un apprentissage de ces programmes par cycle et non par classe. Le cycle 3 concernera les classes de CM1, CM2 et 6ème par exemple;
- la disparition de la découverte professionnelle;
- l'apprentissage d'une seconde langue en classe de 5ème au lieu de la 4ème;
- une partie des cours enseignée sous forme de projets concrets, appelés EPI;
- une partie des cours enseignée sous forme d'accompagnement personnalisé.

Les programmes seront réadaptés et entreront en vigueur à la rentrée 2016.

Structures :

Aux Marquises, il y a 22 écoles publiques. La 23ème, celle de Nahoe, sera gelée. Le gèle permet de rouvrir en cas de besoin. Des services d'aide aux devoirs seront mis en place dans les 2 CSP. L'accessibilité (handicap, sécurité, zone rouge...) aux écoles et à internet devront être améliorés.

Personnel :

Les enseignants sont majoritairement titulaires avec une proportion d'environ 16 élèves par enseignants. Il y a 3 directeurs complètement déchargés à 7, 9, 13 classes contre 17 en métropole.

Les aides maternelles en STP/SP/SM sont peu ou pas formées. Il faut penser à former les nouvelles aides maternelles qui vont remplacer celles qui partiront. Les 'tatis' qui parlent la langue marquisienne aux enfants est un grand avantage. Thierry GELDHOFF insiste qu'il faut faire un effort dans tous les moments collectifs (repas, hygiène...).

Thierry GELDHOFF constate et apprécie que les surveillants participent de plus en plus aux aides aux devoirs. Par contre, les élèves handicapés sont moins pris en charge par manque d'AVS.



Effectifs :

Il y a souvent et beaucoup d'enseignants absents. Les parents se plaignent. La circonscription a 5 agents mobiles pour remplacer les enseignants en congé de maternité. Thierry GELDHOF informe qu'il a demandé 3 autres mobiles et la possibilité de les faire bouger entre les îles.

Elèves :

Une baisse de 53 élèves en 1 an aura des conséquences sur la carte scolaire. C'est une situation à étudier.

Au CSP d'Atuona, il y a eu 170 élèves inscrits en 2015/2016 et 151 pour la rentrée 2016/2017, ce qui se traduira par la fermeture d'une classe. Les vallées ne seront pas concernées tant qu'il y a un effectif d'au moins 6 élèves.

A Hatiheu, une classe s'ouvrira.

Partenariat à renforcer :

- avec les parents d'élèves à travers des actions fédératives: AME, semaine de la maternelle, semaine du goût, etc.
- avec les collectivités:
 - inscription des élèves à la mairie;
 - formation des ASEM;
 - maison de l'enfance.
- avec les services de la santé, les services sociaux, la gendarmerie en tenant 2 réunions par an.

Intervention de Thierry HUMBERT :

L'administrateur de l'Etat, Thierry HUMBERT a souhaité profiter de la présence des 6 maires des Marquises pour discuter des problèmes administratifs et financiers.

Budget communal ; dettes des administrés :

Les budgets des communes est en équilibre mais il y a des créances douteuses dont certaines sont irrécouvrables. Thierry HUMBERT propose d'inscrire des provisions et de faire le deuil de certaines dettes qui ne seront jamais recouvrées.

Budget communal ; dettes des communes à l'Etat et le Pays :

Thierry HUMBERT remet un dossier à chaque commune.

Sirènes :



Chaque début du mois, les sirènes sont testées. Les 1ers mercredis du mois, la subdivision administrative appelle chaque commune pour tester si les téléphones mobiles ou satellite fonctionnent. Malheureusement et souvent, il n'y a pas d'agent communal qui répond aux appels de la subdivision. Thierry HUMBERT propose que chaque commune désigne un agent qui appelle la subdivision.

Conseil municipal :

La subdivision contrôle la légalité des décisions prises lors des conseils municipaux. Si elle décèle un point sensible, une lettre d'observation est envoyée avec un accusé de réception. Chaque lettre appelle une réponse de la part des communes dans un délai de 4 mois suivant l'envoi du courrier. A défaut, il y aura un contentieux.

Liaison postale :

Quand les conventions entre la poste et la commune est terminée, il faut que les communes se chargent du suivi des courriers. Dans le cas de Fatu Iva, des courriers importants ne sont pas arrivés à la subdivision à temps.

Congrès des maires :

Une délibération doit être votée pour la participation du maire au congrès des maires à Paris.

Formation CGF :

Thierry HUMBERT recommande vivement que tous les agents communaux participent aux formations offertes par le CGF.

Médailles :

Il est demandé aux délégués communautaires d'identifier des prétendants à des médailles. La subdivision pourra aider à rédiger les mémoires nécessaires à la nomination du prétendant.

Missions TAMURA :

Ce sont des missions assurées par des militaires qui viennent dans les communes pour aider dans divers types de travaux. Thierry HUMBERT rappelle qu'il faut quand faire attention à la concurrence.

Séminaire :

Thierry HUMBERT constate un calendrier de la CODIM chargé pour l'année 2016. Il propose de faire le conseil communautaire de mai à Nuku Hiva et de joindre un séminaire conduit par la subdivision. La proposition est approuvée à l'unanimité. Le prochain conseil communautaire se tiendra les 20 et 21 mai à Nuku Hiva.

La séance du vendredi 26 février 2016 est clôturée à 20h00.



Samedi 27 février 2016 :

La séance a débuté à 8h50. La fiche de présence est annexée au PV. Ordre du jour :

- François BAUER, TELEEXPERTS: Présentation technique des futures antennes hertziennes commandées par Radio Marquises;
- Etude des demandes de subventions;
- Bilan du la XXème édition du festival des arts des Marquises;
- Calendrier prévisionnel 2016;
- Organigramme prévisionnel 2016 - 2020;
- Affaires juridiques: statut et compétences de la CODIM;
- Vote des délibérations;
- Vote du budget prévisionnel 2016

François BAUER, TELEEXPERTS : Présentation technique des futures antennes hertziennes commandées par Radio Marquises

François BAUER se présente et précise qu'il a été contacté par Radio Marquises pour un devis et qui souhaite devenir propriétaires de ses antennes et les gérer. Actuellement, la station radio utilise 2 antennes TDF dont une à Muake, Nuku Hiva et l'autre à Tapeata, Hiva Oa. Radio Marquises a un émetteur dans ces locaux.

Radio Marquises vient de casser le contrat avec TDF et a jusqu'au 30 juin pour installer de nouvelles infrastructures.

Le projet présenté par TELEEXPERTS se décompose en 2 parties:

1- installer des antennes sur les infrastructures existantes :

- Muake reprendra l'émission. Le problème est qu'il n'y pas d'infrastructure mais un vrai pylône métallique très haut. Il faudrait un abri technique de 2x3 m avec de la climatisation. Les ondes hertziennes sont diffusées vers Tapeata.
- de Tapeata, la diffusion sera garantie à Tahuata et Fatu Iva.

2- installer des antennes pour servir Ua Huka et Ua Pou.

Le problème de la maintenance n'a pas été soulevé par Radio Marquises. Néanmoins, Benoît KAUTAI encourage la radio Te Oko Nui et Radio Marquises de mutualiser leurs moyens. Les 2 radios sont d'accord. La radio Te Oko Nui a préparé une convention de mutualisation.

Thierry HUMBERT profite de dire qu'il y a peine 15 jours, l'aviation civile a demandé d'augmenter le réseau VHF et de mutualiser avec le MRCC, la FEPSM et la protection civile. L'aviation civile est allée visiter Tekao, un site plus élevé que Muake et a constaté qu'il y aurait beaucoup de travaux d'aménagement à entreprendre.



Mareva KUCHINKE propose que la CODIM s'approprie elle-même des antennes de TELEXPERS et ensuite de passer des conventions avec les radios pour le fonctionnement.

Benoît KAUTAI réplique que le temps presse et rappelle le délai du 30 juin 2016.

Mareva KUCHINKE précise que c'est Radio Marquises qui s'est mise dans cette situation.

Etienne TEHAAMOANA pense que ça ira plus vite de négocier avec la CODIM qu'avec une association telle que Radio Marquises.

Domingo TEHAAMOANA demande à recenser les îles qui ne reçoivent pas les émissions de Radio Marquises.

François BAUER confirme que toutes les îles recevront les émissions et se lève pour expliquer sous forme de schéma. Ensuite, il montre un devis moindre considérant une mutualisation des infrastructures.

Etudes des demandes de subventions

Mareva KUCHINKE présente un tableau résumant toutes les demandes de subventions reçues dont le total s'élève à 14 274 093 CFP. Chaque projet est exposé suivi d'une discussion.

Nestor OHU ajoute que la CODIM n'est pas une banque.

Une fois tous les projets présentés et examinés, les délégués passent au vote.

Comité Eo Himene : Organisation du festival 11-12 novembre 2016, à Taiohae, pour un montant demandé de 1 000 000 CFP :

Le montant demandé représente 16% des dépenses prévues et sera réservé pour payer les moyens de transport des intervenants des autres îles marquisiennes.

Mareva KUCHINKE présente un effectif de 11 personnes de Hiva Oa inscrites pour participer à cet évènement.

Benoît KAUTAI précise que le comité a obtenu une dotation parlementaire de Maina SAGE.

Joselyne PIRIOTUA informe qu'un concert organisé à Taiohae pour une récolte de fonds n'a pas porté ses fruits puisqu'il y avait plus de gens dehors que dans la salle. L'évènement était payant.

Au final et à l'unanimité, la demande de financement de ce projet n'est pas accordée.

Ligue Marquissienne de Va'a - organisation d'un évènement sportif et scolaire "Nuku Hiva Tama Hoe", les 22 et 23 avril 2016, pour un montant demandé de 900 000 CFP :

Le montant demandé représente 26% des dépenses prévues (rames, billets d'avions, bateaux, bus, voiture, restauration) pour un nombre de participants estimés à 210 personnes.



Benoît KAUTAI intervient en précisant que normalement c'est le collège qui doit organiser ces évènements, tout comme le football.

Ani PETERANO corrige KAUTAI et dit que c'est la fédération dans ce cas.

Au final, la demande de financement de cet évènement n'est pas accordée. Seul Ani PETERANO a voté pour.

Ligue Marquisienne de Va'a - achat de 307 gilets pour enfants pour un montant demandé de 840 000 CFP :

Le montant demandé représente 100% des dépenses prévues de 307 gilets pour enfants.

Joseph KAHIA précise que ce projet de gilets est normalement du ressort de l'éducation et de la commune.

Au final et à l'unanimité, la demande de financement des gilets n'est pas accordée.

Fédération d'Entraide Polynésienne des Sauveteurs en Mer - homologation en 3ème catégorie du navire de sauvetage basé à Hiva Oa pour un montant demandé de 820 947 CFP :

Le montant demandé représente 24.5% des dépenses prévues pour l'achat et l'installation du système électronique et des réservoirs.

Mareva KUCHINKE présente le projet et précise qu'une homologation en 3ème catégorie permettra au navire de porter secours à des personnes en détresse entre Hiva Oa et Fatu Iva. En l'état actuel, le navire ne couvre que les 5 miles nautiques autour de Hiva Oa et Tahuata.

Henri TUIEINUI dit qu'il y a déjà 3 navires à Fatu Iva qui s'occupent de faire les navettes pour les EVASAN.

Félix BARSINAS précise que la station de Hiva Oa ne s'occupe que des cas d'urgences en mer et non des EVASAN programmés.

Les délégués constatent une demande de financement bien précise avec devis à l'appui et se réjouissent d'un dossier bien monté.

A l'unanimité, la demande de subvention est attribuée dans sa totalité.

MEJ Marquises - Rénovation du centre Tamauani de Anaho pour un montant demandé de 1 713 146 CFP:

Le montant demandé représente 30% des dépenses prévues pour des travaux d'ordre sécuritaire, de rénovation, de réparation, d'aménagement, et d'équipements nouveaux.



Mareva KUCHINKE ajoute qu'en effet, le Komana du Pays, Bernard CHIMIN a attribué une autorisation de travaux.

Benoît KAUTAI dit que les travaux ont déjà commencé et que ce centre est essentiel pour les jeunes des Marquises.

Après présentation des devis d'équipements de cuisine, la demande de subvention est attribuée à l'unanimité et dans sa totalité. Encore une fois, les délégués constatent une demande de financement bien précise avec devis à l'appui et se réjouissent d'un dossier bien monté.

Association KAMAVE (TAKANINI) - Tournée en France du 19 mars au 20 avril 2016 pour un montant demandé de 2 000 000 CFP :

Le montant demandé représente 28% des dépenses prévues pour une tournée en France. Du 24 au 27 mars, le groupe est invité au festival de Rochefort et du 11 au 17 avril, le groupe est invité à l'inauguration officielle de l'exposition des arts marquisiennes au musée du Quai Branly.

Toti TEIKIEHUPOKO précise que le festival de Rochefort aura une retombée culturelle importante, tout comme l'exposition au Quai Branly.

Vu la notoriété du groupe et l'impact positif sur la culture marquisienne, les délégués attribuent une subvention de 1 000 000 CFP au groupe.

Radio Marquises - Nouvelles infrastructures TELEXPERS pour un montant demandé de 4 000 000 CFP

Mareva KUCHINKE soulève un désaccord entre le bilan financier 2015 et le budget prévisionnel 2016. Les délégués n'apprécient pas la façon dont cette affaire d'antennes a été gérée. Une discussion entre tous les partenaires est essentielle avant d'agir tels que l'annulation du contrat avec TDF et par conséquent un arrêt d'émission en fin juin 2016. Les délégués auraient souhaité la présence du président de la Radio pour venir exposer le projet devant eux.

En dépit de cette maladresse de la part de Radio Marquises, les délégués sont conscients de l'intérêt communautaire de ces nouvelles infrastructures avec TELEXPERS d'autant plus que Ua Huka recevra enfin les émissions dans une seconde phase.

A l'unanimité, les délégués attribuent la totalité de la demande de subvention qui sera versée en 2 fois.

Matakite - Festival TE MAEVA NUI à Rarotonga pour un montant demandé de 3 000 000 CFP et pour un séjour de 2 semaines et pour 50 participants.

Mareva KUCHINKE présente un dossier incomplet avec un budget non équilibré. Elle précise qu'un travail préliminaire se fait avec Bertille OHOTOUA et elle-même. Normalement, un dossier incomplet ou non éligible n'est pas présenté devant la commission finance et le conseil communautaire. Néanmoins, elle tient à le présenter car elle précise que c'est souvent le cas. Rares sont les dossiers qui arrivent complets et éligibles la première fois.

Elle ajoute que Bertille OHOTOUA et elle-même sont disponibles pour aider les demandeurs.



Les délégués n'émettent ni un avis favorable ni défavorable. L'association devra retravailler sur la qualité du dossier avant toute considération.

CED - Abattoir pour un montant demandé de 2 313 433 CFP.

Le projet d'abattoir a été remis sous enveloppe scellée entre les mains de Benoît KAUTAI à l'aéroport de Nuku Hiva. Benoît KAUTAI n'était pas au courant du contenu. Le projet n'a pas pu être examiné en détail. Les délégués n'ont pas apprécié la démarche prise par les demandeurs de la subvention.

Benoît souhaite avoir un business plan car seul un devis d'équipement ne suffit pas pour un projet de cette envergure.

Bilan du la XXème édition du festival des arts des Marquises

Etienne TEHAAMOANA remercie tous les maires pour leur solidarité et l'Etat et le Pays qui ont mis tous les moyens nécessaires pour un bon déroulement du festival (finances, transports, restauration, gendarmerie, etc.). Il n'oublie pas toutes les associations qui ont participé à la sécurité et à la restauration. Il expose très brièvement un bilan très positif malgré quelques petits soucis rencontrés au niveau du transport des festivaliers vers Taaoa.

Le maire recommande de rester solidaire et se remémore du festival à Ua Huka. C'était sur une petite île et tout était très bien.

Les associations marquisiennes de Tahiti ont un peu rallé mais dans l'ensemble, c'était un succès.

Les maires s'interrogent sur les prestations de Rapa Nui. En effet, le public était avide de voir des danseurs presque complètement dénudés.

Enfin, grâce à la CODIM, du matériel communautaire pourra être réutilisé pour d'autres manifestations (chapiteaux, tables, chaises, etc.).

Domingo TEHAAMOANA soulève des petits problèmes avec Ua Huka, Takitua et Toa Fenua qui se sont restaurés au restaurant Hoa Nui. En effet, les portions n'étaient pas suffisantes et les délégations ont dû satisfaire leur faim dans les autres restaurants.

Malgré un menu qui a été établi, certaines associations ne l'ont pas respecté.

Quant au transport, Domingo TEHAAMOANA précise qu'heureusement que le nombre de délégations avait été réduit pour les spectacles à Puamau. Les problèmes de voiturage ont été évités.

Le départ de la délégation de Ua Huka avec 2 jours d'avance pour l'accueil de l'ARANUI n'était pas prévu mais a pu être arrangé sans trop de souci.



Ani PETERANO estime qu'au niveau de la sécurité, tout a été très bien géré par l'UNASS, les gendarmes, et la police municipale. Il y a eu 2 EVASAN. Il soulève néanmoins, qu'il n'y avait pas assez d'eau ou sinon que les gens n'en buvez pas assez, causant des évanouissements.

Benoît KAUTAI précise que pour transporter la délégation de Nuku Hiva à Taaoa, il fallait 6 navettes. En complément, ARANUI l'avait sollicité pour transporter les touristes. Il expose un désaccord entre une facture présentée par ARANUI et ce qui a été prévu au niveau du COMOTHE. Il demande à Etienne TEHAAMOANA de faire le relais auprès du COMOTHE pour la prise en charge du transport des 2 bus et du camion pompier sur le ARANUI. La commune de Nuku Hiva prendra en charge le transport des voitures communales.

Domingo TEHAAMOANA et Etienne TEHAAMOANA le rassurent et confirment que le COMOTHE prendra en charge le transport des 2 bus et du camion pompier comme prévu en 2015.

Félix BARSINAS avise le conseil qu'il y avait beaucoup de prestations de danse. Les délégations étaient fatiguées et par conséquent, le soir, il n'y avait pas grand monde.

Joseph KAIHA aurait souhaité que le COMOTHE présente un bilan en réunissant les chefs de délégations également.

Toti TEIKIEHUPOKO rappelle l'objectif d'un festival qui est celui de la transmission du savoir faire. Ce n'est pas seulement les danses. Il trouve dommage que le savoir culinaire n'a pas été mis en exergue par exemple.

Henri TUIEINUI soulève l'inégalité entre les délégations. Celle de Fatu Iva s'est retrouvée dans une salle de sport contrairement aux autres qui ont eu des dortoirs. Par contre, il a trouvé avantageux d'avoir la restauration sur les mêmes lieux.

Ranka AUNOA s'adresse au conseil et ne soulève aucun problème. Tout a été positif.

Calendrier prévisionnel 2016

Pendant que les délégués se voient distribuer des tablettes et PC portables, Mareva KUCHINKE propose un calendrier de réunions pour l'année 2016.

Commission du développement économique prévue les 18 et 19 mars :

L'objectif de cette commission est de travailler sur des fiches d'actions dans les domaines de la pêche, l'artisanat, la culture, le tourisme, l'agriculture, etc. qui sont des compétences du pays. Mareva KUCHINKE expose les résultats d'une rencontre avec la DDC et soulève la nécessité d'associer des fiches d'actions à la demande officielle émanant du président de la CODIM pour un transfert de compétence du Pays.

Joseph KAIHA et Benoît KAUTAI demandent à identifier des personnes extérieures à la CODIM qui pourraient aider dans cette longue et fastidieuse démarche.



Mareva KUCHINKE propose de commencer par les services inexistantes aux Marquises tel que la pêche, l'artisanat et la culture. Quant au tourisme, elle rapporte au conseil que c'est ce ministère qui a la plus grosse part des demandes financières à la présidence. Etant donné des actions communes entre le ministère du tourisme et la CODIM, elle suggère de laisser ce ministère prendre en charge ces actions et elle propose de se concentrer sur les autres secteurs. De plus, elle essaiera d'obtenir le plan d'actions du ministère de la pêche qui normalement aurait été finalisé en 2015. Ceci, pour être en accord avec le Pays dans ce secteur.

Mickaël FIDÈLE profite de cette opportunité pour évoquer le procès verbal de la rencontre entre des élus marquisiens avec Tutu TETUANUI et Gabriel TETIARAHU sur le Marquesas Fishing Project. Il rappelle brièvement les points essentiels du projet.

Les élus sont d'accord pour que la pêche soit un secteur prioritaire à développer dans les prochaines années.

Félix BARSINAS propose de se pencher sur l'artisanat et demande des exemples de fiches d'actions.

Joseph KAIHA annonce que dès son retour à Ua Pou, il réunira les délégués communautaires et agents municipaux pour faire un état des lieux dans sa commune.

Inauguration de l'exposition Mata Hoata au musée du Quai Branly et travail avec une communauté de commune dans le Cantal - 8 au 18 avril 2016 :

Les 6 maires des Marquises sont invités à l'inauguration de l'exposition Mata Hoata au musée du Quai Branly à compter du 11 avril et pendant 1 semaine. Les délégués ont approuvé que d'autres délégués pourront représenter leur île à défaut de la disponibilité du maire. N'étant tous pas certains de s'y rendre, un délai d'une semaine leur est accordée pour choisir un représentant de leur île.

Félix BARSINAS ajoute une mission dans une communauté de communes dans le Cantal, sous l'invitation de Mme Guylaine CHARIER, directrice de la direction du développement local dans la préfecture du Cantal. Cette mission aura pour objectif de s'inspirer et d'échanger sur les problèmes qui existent dans la gestion d'une petite communauté de communes réparties sur un vaste territoire.

Commission environnement prévue les 29 et 30 avril :

Le service juridique du Haut Commissariat conseille à la CODIM de réfléchir sur les compétences de l'eau, l'assainissement, et des déchets. Suite à la Loi NOTRe qui n'est pas applicable en Polynésie française, la CODIM pourrait se voir attribuer ces compétences dans leur totalité et non seulement dans les études dès janvier 2017. Ce volet juridique est expliqué en fin d'après midi, en détail par l'avocat Mickaël FIDÈLE.

L'objectif de cette réunion sera de faire un compte rendu sur l'état actuel des services de l'eau, assainissement, et déchets de chaque commune. Un avis sur le maintien ou non de ces compétences sera proposé au prochain conseil communautaire.

Conseil communautaire n°2 prévu les 20 et 21 mai :



Ce conseil communautaire se tiendra à Nuku Hiva et suivra un séminaire offert par Thierry HUMBERT. Le vote du compte administratif est aussi programmé.

Commission du développement économique prévue les 24 et 25 juin :

Le travail sur les fiches d'actions devra être finalisé. Des appels à projets seront conçus lors de cette commission.

Congrès des communes prévu les 1 et 4 août :

Il est rappelé que chaque commune prendra en charge les déplacements et ordre de missions de ces élus municipaux respectifs.

Bureau exécutif du 5 et 6 août :

Une réunion avec la communauté de communes HAVA'1 sera programmée avant ou après selon la disponibilité des délégués communautaire. L'objectif de cette rencontre est de discuter sur les problèmes communs que rencontrent les communautés de communes concernant l'avancement des projets. Il est proposé d'inviter également les élus des Australes.

Joseph KAIHA propose de ne pas attendre le mois d'août mais de le faire le plutôt possible en déclenchant des missions sur Tahiti.

Felix BARSINAS rassure et dit que ça se fera sans doute avant la mission du musée du Quai Branly, entre les présidents et/ou DGS des communautés de communes.

Conseil communautaire du 9 et 10 septembre :

Sont prévus :

- le vote du nouveau statut de la CODIM;
- la présentation et le vote du rapport d'activité de l'exercice 2015;
- la validation des projets d'actions 2016

Bureau exécutif du 18 et 19 novembre :

L'année se terminera avec un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2017.

Organigramme prévisionnel 2016 - 2020

Mareva KUCHINKE présente un organigramme prévisionnel à compter de 2016. Elle constate d'abord que la mutualisation était le thème de ce conseil en se référant des infrastructures de Radio Marquises. Un support administratif est proposé pour cette année 2016 avec un besoin d'un agent en ressources humaines, en communication, et en affaires financières. L'idéal serait d'avoir des cadres A mais elle constate qu'il est difficile de recruter des marquisiens de ce niveau car il n'y en a pas sur place. Par ailleurs, elle demande à ce que toutes les communes demandent à leurs administrés de s'inscrire auprès de SEFI afin que la CODIM et les communes aient un registre officiel et mis à jour. Toti TEIKIEHUPOKO confirme qu'il le fait déjà à Ua Pou.



Deux options se présentent :

- 1) La CODIM recrute un agent et le mutualise avec les communes
- 2) La mutualisation des agents communaux existants avec la CODIM se fait sous forme de convention de mise à disposition ou d'une prestation de services.

Suite à cette deuxième proposition, Joseph KAIHA suggère à Mareva KUCHINKE de ne pas se soucier des communes et de leur fonctionnement.

Mareva KUCHINKE rétorque que les agents communaux portent souvent plusieurs casquettes et que la spécialisation d'un agent apportera plus de productivité et donc des bénéfices à la collectivité. Elle continue par dire que c'est pour cela qu'elle envisage d'employer des jeunes en utilisant du pays qu'est le corps de volontaires pour le développement (CVD). Elle proposera en suite des conventions de mise à disposition de ces recrues avec les communes qui le souhaiterai.

Les délégués ont validé le renouvellement du dispositif des services civiques. Cette année, ce sera Nuku Hiva qui bénéficiera de 5 alors que les autres communes auront 2. Mareva KUCHINKE rappelle les délégués qu'un projet détaillé avec des actions et une évaluation des risques devront être présentés. Ceci pour garder les missions des jeunes en rapport avec les thèmes de l'environnement, la culture et la solidarité. Elle précise que le thème de l'environnement ne comprend pas l'emploi d'outils tels que pelle et pioche et rappelle que les jeunes services civiques ne doivent pas accomplir des tâches des agents. Ils ne sont rémunérés qu'à hauteur de 72,000 CFP par mois.

Après avoir présenté le support administratif, elle continue par les services qui ne se développeront qu'à la suite d'un transfert de compétences du pays et du toilettage du statut.

Elle identifie une direction du tourisme, de l'art, et de la culture et une direction du développement économique et durable. Ces 2 directions seront financées en majeure partie par le transfert de compétences du pays prévue cette année ou en début 2017.

Enfin, une direction de l'environnement et des services techniques concernant la collecte et le traitement des déchets, l'eau et l'assainissement, la gestion d'un parc et atelier sera financée en majeure partie par un retour sur l'investissement ou un transfert de compétences communales.

Affaires juridiques : statut et compétences de la CODIM

Mickaël FIDELE présente un point d'étape sur l'évolution statutaire de la CODIM

- 1) La date du 31 décembre 2015 prévue à l'article 5 de l'arrêté n° HC 867/DIPAC du 29 novembre 2010 n'est pas une date butoir

Il convient de relever que la date du 31 décembre 2015 fixée à l'article 5 du statut de la CODIM, au terme de laquelle les études, conseils et expertises devront être privilégiés, n'est pas une date butoir.



En d'autres termes, la CODIM peut toujours exercer les compétences qui lui sont reconnues par son statut et la loi du pays n° 2010-12 du 25 août 2010 relative aux délégations de compétences du Pays vers les communes constituées en communauté de communes.

2) La mise en œuvre du projet de loi du pays relatif aux délégations de compétences du Pays est soumise à l'envoi d'un courrier du Président de la CODIM

Il ressort de l'entretien avec le directeur de cabinet du PR et la DDC, que le Pays entamera l'élaboration du projet de loi du pays portant délégation de compétences lorsqu'elle sera destinataire d'un courrier officiel du Président de la CODIM l'informant des projets de développement qui impliquent les délégations de compétences.

Il importe donc que, durant ce conseil communautaire, les élus s'accordent sur les projets de développement qu'ils souhaitent voir mis en œuvre à moyen terme (pêche, environnement, organisations sportives, etc.), ceci afin d'identifier les compétences susceptibles d'être déléguées par le Pays.

Une réflexion à partir des orientations du plan de développement et du projet de loi du pays élaborés par la CODIM pourrait faire émerger une idée sur la question.

3) Le statut de la CODIM prévu par l'arrêté n° HC 867/DIPAC du 29 novembre 2010 doit être toiletté

1. Il ressort de la réunion avec la DIPAC que les dispositions de la loi NOTRE qui rendent obligatoires aux communautés de communes l'exercice des compétences relatives à l'eau, aux déchets et à l'assainissement ne sont pas applicables en Polynésie française.

En d'autres termes, la CODIM ne sera pas obligée de se voir transférer les compétences des communes relatives à l'eau, aux déchets et à l'assainissement.

Cependant, la DIPAC a attiré notre attention sur la nécessité pour la CODIM de se prononcer avant le 1er janvier 2017 sur l'eau potable et l'assainissement, sachant que la CODIM dispose en ces matières d'une compétence pour réaliser des études.

En effet, la DIPAC craint que la seule reconnaissance d'une compétence pour réaliser des études dans ces matières au profit de la CODIM puisse avoir pour effet le transfert pur et simple de la compétence de gestion à cette dernière.

Cette interprétation n'apparaît pas avec la force de l'évidence ; toujours est-il qu'une discussion doit avoir lieu sur l'exercice de ces compétences.

Egalement, il peut être bienvenu de débattre sur l'opportunité de gérer la compétence de gestion des déchets à l'échelon intercommunal, dès lors que cette compétence se prête au cadre interinsulaire, notamment sur le plan de l'acheminement et du stockage.

2. Plus généralement, le statut de la CODIM doit faire l'objet d'un toilettage.

Deux options s'offrent au conseil communautaire :



1) Demander la modification du statut de la CODIM avant l'intervention de la loi du pays sur les délégations de compétences : dans ce cas, la portée de la modification serait plus modeste et ne viserait que le domaine des compétences propres des communes, à savoir :

a) ajout et/ou suppression des compétences de gestion de l'eau, des déchets et de l'assainissement ;

b) suppression des compétences complémentaires non utilisées : -> article 5.3 : informatique et bureautique ;

c) ajout de la compétence de maîtrise d'ouvrage déléguée : à l'instar de TNAD, la CODIM pourrait répondre à des appels d'offres du Pays, notamment du service du tourisme, pour réaliser des ouvrages collectifs ; cette hypothèse de convention passée avec le Pays est prévue pour les communes à l'article 55 de la loi statutaire organique.

2) Demander la modification du statut de la CODIM après l'adoption de la loi du pays sur les délégations de compétences. Dans ce cas, s'ajouteront aux modifications visées aux a), b) et c) du 1) celles relatives aux compétences du Pays que la CODIM souhaite voir déléguer à son profit.

Vote des délibérations

Les délibérations suivantes ont été votées:

Délibération n°1-2016 portant attribution d'une indemnité de conseil à Monsieur Alain TERRAL, trésorier des Îles du Vent des Australes et des Archipels et comptable du syndicat au 1er janvier 2015.

Délibération n°2-2016 adoptant le budget primitif de la communauté de communes des Iles Marquises, exercice 2016.

Délibération n°3-2016 adoptant le principe de l'opération « ACQUISITION DE 500 MATELAS ».

Délibération n°4-2016 autorisant la prise en charge par le budget de la CODIM, compte 6532, des frais relatifs au déplacement international des délégués communautaires en FRANCE du 8 avril 2016 au 18 avril 2016.

Délibération n°5-2016 accordant une subvention la Fédération d'Entraide Polynésienne de sauvetage en Mer pour l'exercice 2016

Délibération n°6-2016 accordant une subvention à l'association « MEJ MARQUISES » pour l'exercice 2016

Joseph KAIHA demande à Benoît KAUTAI de voir avec l'ETAT si le programme TAMURA discuté la veille, pourra s'occuper des gros œuvres lors de la rénovation du centre.

Délibération n°7-2016 accordant une subvention à l'association KAMAVE pour l'exercice 2016.



Les délégués communautaires demandent a renouveler ce programme de traitement des fourmis et mouches à fruits et la convention avec le SDR ou la chambre d'agriculture.

Concernant les études envisagées pour la réactualisation du plan de gestion des déchets de Nuku Hiva, Joseph KAIHA rappelle qu'on peut déposer des dossiers au FIP à tout moment et qu'il n'y a pas de date butoir.

Enfin, Félix BARSINAS demande à Mareva KUCHINKE d'écrire un courrier officiel adressé au maire de Hiva Oa et son conseil municipal, demandant l'achat du foncier destiné à l'établissement du siège de la CODIM à Hiva Oa.

Le budget primitif 2016 est approuvé par les délégués communautaires.
Suite au vote du budget primitif, le conseil communautaire se termine à 20h00.

Secrétaire de séance,

Le président,

Mareva KUCHINKE
Directrice Générale des Services

